

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 69 (1974)
Heft: 4-fr

Artikel: Ensembles du XIX siècle à Genève
Autor: Aubert, Gabriel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-174448>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

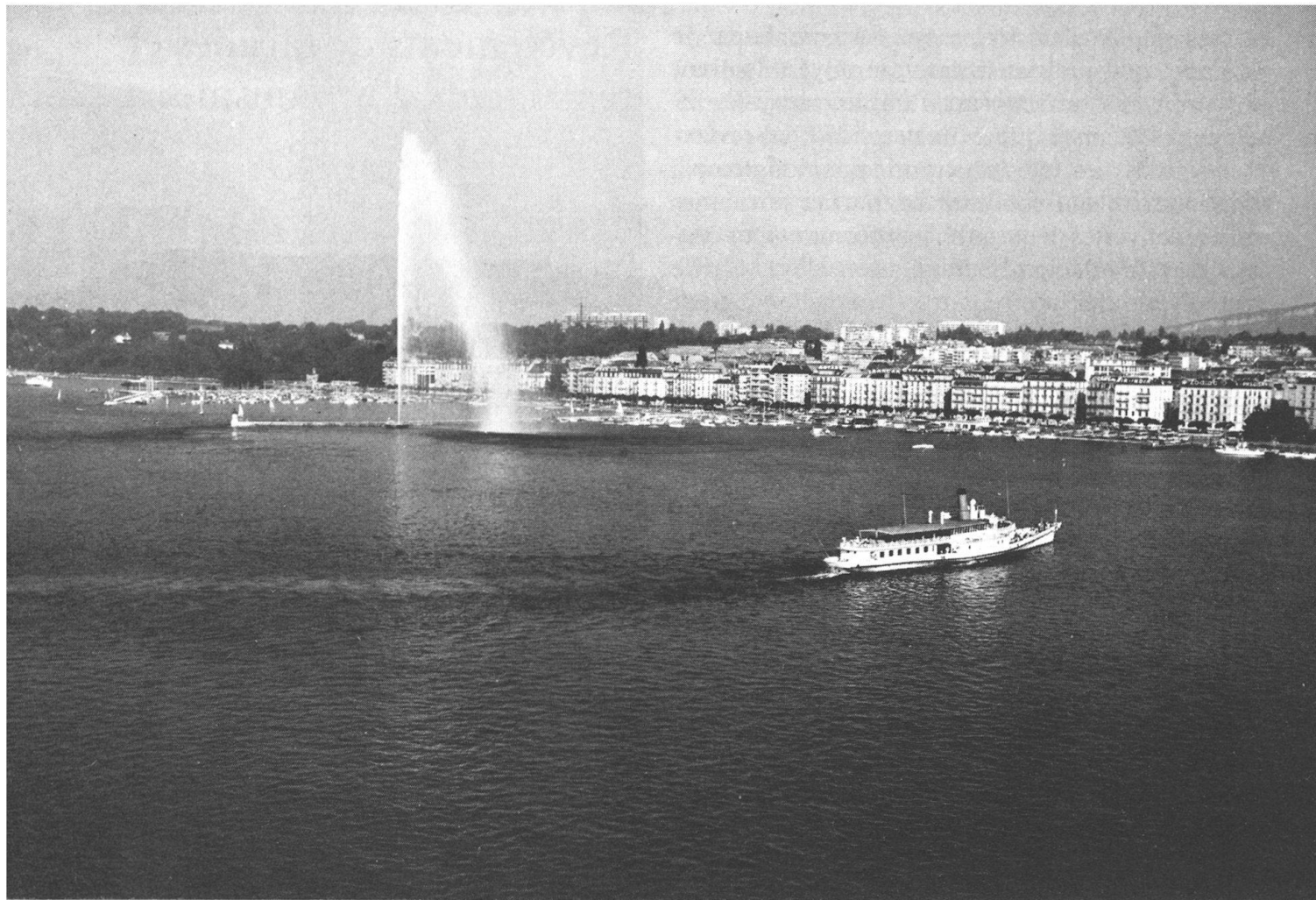
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Ensembles du XIXe siècle à Genève

Lors de l'allocution par laquelle il a ouvert l'Année européenne 1975 du patrimoine architectural, M. Hans Hürlimann, Conseiller fédéral, a insisté notamment sur deux points. D'une part, la protection de ce patrimoine implique la sauvegarde d'*ensembles*, et non seulement de monuments isolés. D'autre part, quoique la Confédération prenne des mesures dans ce domaine, l'essentiel de la tâche reste dévolu aux cantons.

A Genève se pose aujourd'hui avec acuité le problème de la conservation des ensembles du XIXe siècle. Pour le comprendre du point de vue juridique, il faut se rappeler quels moyens le législateur a mis en œuvre. Il existe deux types de protection: la protection *spéciale*, et la protection *générale*. La protection spéciale est celle que procure le *classement*, qui interdit la transformation ou la démolition de l'immeuble visé, sauf autorisation du Conseil d'Etat sur préavis de la Commission des monuments et des sites. La protection générale est obtenue par l'inclusion d'un périmètre donné dans une

zone protégée, où l'édification des bâtiments (non leur démolition) est soumise au préavis de la Commission des monuments et des sites.

Ces deux moyens sont révélateurs de la conception qui règne encore aujourd'hui quant à la sauvegarde du patrimoine architectural: ou bien on *conserve* un objet, ou bien on *préserve* le caractère global d'un quartier (où, répétons-le, des démolitions sont possibles). Il n'existe pas d'arme destinée à la *conservation* proprement dite d'un ensemble (comme la création de zones où les démolitions seraient interdites). La seule solution, c'est le classement simultané d'immeubles voisins les uns des autres. Cette solution a été pratiquée dans la première moitié de ce siècle pour la rue des Granges, la rue Beauregard, la rue de la Taconnerie, etc. Toutefois, elle ne semble plus dans les mœurs: la procédure du classement est longue et compliquée, de sorte que l'on considère cette mesure comme exceptionnelle et étroitement localisée. Mais c'est aussi une question de volonté politique.

◀ Photo prise du quai du Mont-Blanc. Au premier plan, un ensemble de façades dont l'harmonie, malheureusement déjà entamée, doit être sauvegardée. Dans les lointains, les grands immeubles de Frontenex, visibles de partout et qui rompent la ligne des coteaux.

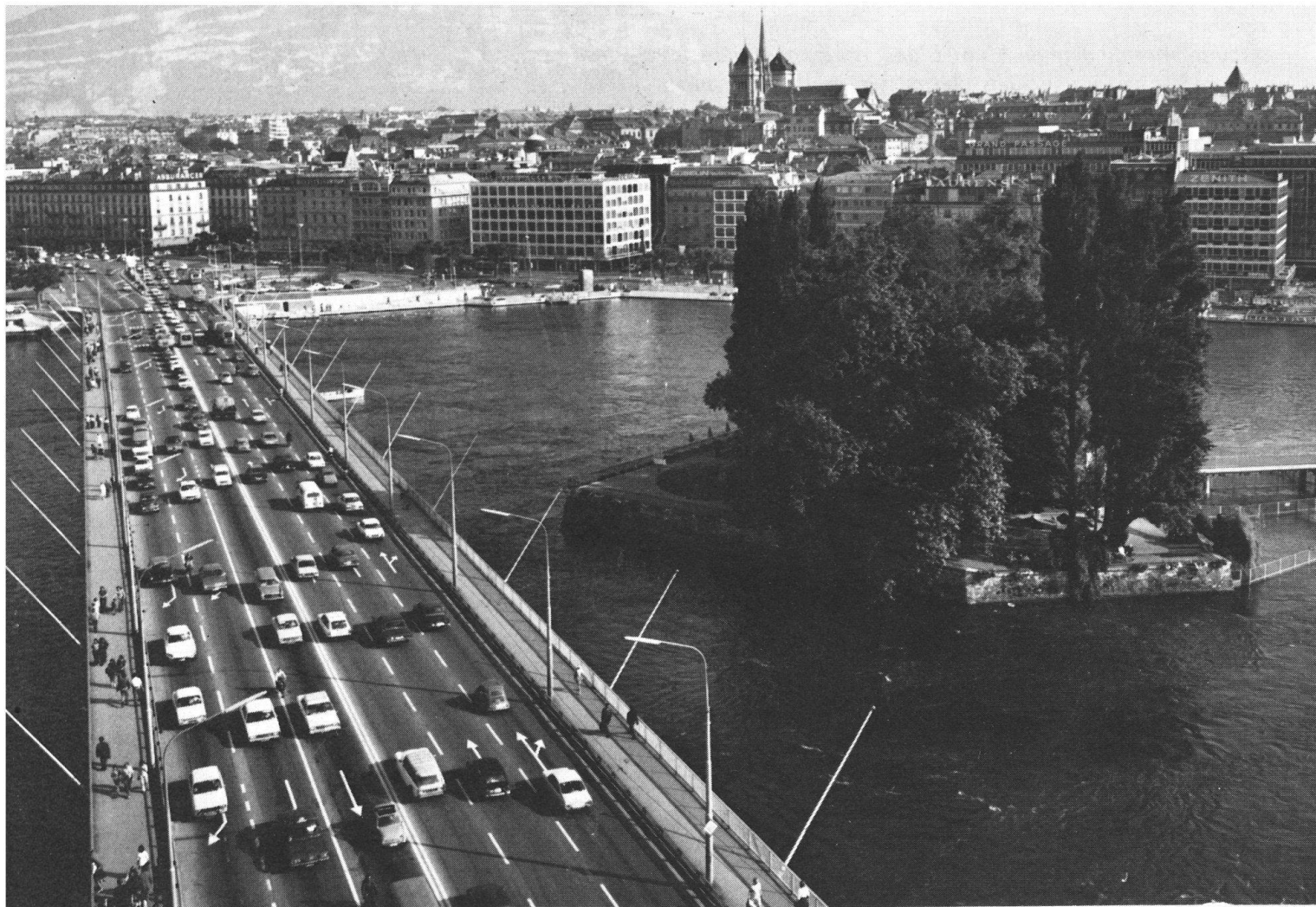


S'agissant du XIXe siècle, les autorités sentent bien qu'une intervention s'impose. C'est ainsi que le Grand Conseil, au printemps 1973, a inclus dans le périmètre protégé de la Vieille Ville les quartiers fazystes se trouvant au sud des anciennes fortifications (quartier des banques, quartier des Tranchées). Mais il demeure des ensembles importants et très caractéristiques du XIXe siècle qui se trouvent à la merci des démolisseurs éventuels. Ainsi du quai des Bergues, qui présente d'imposantes façades néo-classiques. Ainsi de l'Hôtel Métropole et de deux immeubles adjacents. Ainsi des belles maisons de la Corraterie (côté pair), dont les Genevois croient communément qu'elles sont protégées. Dans les deux premiers cas pèsent de lourdes menaces: la maison de l'Office du Tourisme, à la place des Bergues, sera vraisemblablement démolie; le sort de l'Hôtel Métropole n'est pas encore fixé au moment où ces lignes sont écrites. Pourtant, aussi bien que la Corraterie, ces ensembles méritent d'être classés.

L'Hôtel Métropole nous entraîne vers un autre problème: celui de la rade de Genève, qui ne fait actuellement l'objet d'aucune mesure cantonale de protection! Emue par cette situation, la Société d'Art public (section genevoise du Heimatschutz) a préparé un projet de loi dont elle a saisi des députés de tous les partis et qui sont membres de l'association. Depuis lors, deux autres députés (MM. Charpié et Ketterer) ont déposé un projet quelque peu différent, mais visant des fins analogues. La protection de la rade doit être double. Il faut qu'elle



L'immeuble de la Nationale et la Maison Royale (nos photos), proches l'une de l'autre, diffèrent trop de par leur matériau pour ne pas créer de rupture choquante dans l'ensemble des façades du quai Gustave-Ador.



Saint-Pierre sur sa colline, c'est la silhouette de Genève. Des immeubles surgissant dans les lointains peuvent altérer son profil. La loi doit en tenir compte.

L'Hôtel Métropole forme, avec les deux immeubles voisins, un bel ensemble du XIXe siècle, caractéristique du mouvement urbanistique de l'époque.

intéresse d'abord le front des quais, en sorte que l'unité de l'ensemble soit respectée (cf. l'exemple de la Nationale suisse au quai Gustave-Ador). Il faut d'autre part qu'elle touche les lointains, où peuvent surgir des édifices qui altèrent gravement le profil du site (cf. les immeubles scandaleux du plateau de Frontenex). Si le projet Charpié et Ketterer paraît utilement nuancé sur le premier point, il est fâcheusement muet sur le second.

Il y a fort longtemps que nous luttons pour la sauvegarde d'ensembles du XIXe siècle. Nous souhaitons que l'Année européenne du patrimoine architectural rende chacun plus sensible à ce problème et facilite, sur le plan politique, la mise en œuvre de solutions efficaces.

Gabriel Aubert

